

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Municipale  
des Sports

21

### Séance publique du mercredi 31 mai 2023

Convoqué le jeudi 25 mai 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents : Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Roger DUGUÉ, Belkacem OUCHEN, Céline LAFON, Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE, Ibrahima NDIAYE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Sylvie MOREL, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

92-219200367-20230531 / m 100096013488 DF

Yasmina ATTAF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Belkacem OUCHEN, Céline LAFON, Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE, Ibrahima NDIAYE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Sylvie MOREL, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Etaient représentés :

Mohamed GRICHI (représenté par Belkacem OUCHEN), Philippe CLOCHETTE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Delia TOUMI (représentée par Zineb ZOUAOU), Isabelle MASSARD (représentée par Carole LAFON), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Sofia MANSERI (représentée par Grégory BOULORD), Sonia BLANC (représentée par Sylvie MOREL), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Yasmina ATTAF), Elsa FAUCILLON (représentée par Roger DUGUÉ), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Christian DESCHENES, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

### Attribution d'une subvention exceptionnelle au Collège Edouard Vaillant pour un voyage sportif (plein air) et pédagogique du 29 mai au 2 juin 2023 à la presqu'île de Crozon (Finistère)

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget primitif pour l'année 2023 ,

Vu la demande du collège Edouard Vaillant relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour aider au financement du voyage sportif (plein air) et pédagogique qui se déroulera du 29 mai au 2 juin 2023 à la presqu'île de Crozon (Finistère),

Considérant la volonté de la ville de participer activement aux classes (option plein air) implantées dans les collèges de la ville notamment au collège Edouard Vaillant,

Considérant que les enseignants utilisent la motivation des élèves pour le sport pour créer une dynamique de classe favorable au travail et donner du sens à leurs apprentissages,

Considérant la volonté municipale de permettre l'accès au plus grand nombre aux activités sportives,

Considérant que le collège Edouard Vaillant participe de manière importante au développement de la pratique sportive en proposant des projets d'éducation par le sport,

Considérant que la ville de Gennevilliers souhaite soutenir le collège Edouard Vaillant,

**DELIBERE**

Article 1 : Attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € pour aider au financement du voyage sportif (plein air) et pédagogique qui se déroulera du 29 mai au 2 juin 2023 à la presqu'île de Crozon (Finistère).

Article 2 : La dépense qui en résulte sera inscrite au chapitre 65 – nature 6574 – enveloppe 4832

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le **5/06/23**

Affiché le **5/06/23**

Exécutoire le **5/06/23**

Le Maire  
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a 'K'.

Signé électroniquement le  
Le 2 juin 2023